PATTEX 100% PATE REPARER 2X5G

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 3178041305877 sur Quick-FDS, en date du : 2021-01-16

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
Pattex 100% Pâte à réparer	2021-01-13	<u>3</u>
Pattex 100% Pâte à réparer	2019-07-02	<u>19</u>



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 16

No. FDS: 496852

V003.0

Révision: 13.01.2021

Date d'impression: 15.01.2021

Remplace la version du: 02.07.2019

Pattex 100% Pâte à réparer

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pattex 100% Pâte à réparer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue: Colle époxyde à 2 C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL FRANCE ADHESIVES

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):



Mention d'avertissement:	Attention
Mention de danger:	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Informations supplémentaires	EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.
Conseil de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Conseil de prudence: Prévention	P280 Porter des gants de protection.
Conseil de prudence: Intervention	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Conseil de prudence: Élimination	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les personnes allergiques aux résines époxydes ne doivent pas être mises en contact avec le produit. Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Colle époxyde à 2 C

Substances de base pour préparations:

Résine époxyde Polymercaptan Matières de charge inorganiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N°	Teneur	Classification
	d'enregistrement REACH		
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène- Mercaptoglycérol 72244-98-5	701-196-7 01-2120118957-46	10- 20 %	Skin Sens. 1B H317 Aquatic Chronic 3 H412
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	236-675-5 01-2119489379-17	1- < 5 %	
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	202-013-9 01-2119560597-27	1-< 3 %	Skin Corr. 1C H314 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Eye Dam. 1 H318

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 25 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle époxyde à 2 C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
sulfate de calcium 10101-41-4 [CALCIUM (SULFATE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
carbonate de calcium 471-34-1 [CALCIUM (CARBONATE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
talc (Mg3H2(SiO3)4) 14807-96-6 [POUSSIÈRES RÉPUTÉES SANS EFFET SPÉCIFIQUE, FRACTION ALVÉOLAIRE]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
talc (Mg3H2(SiO3)4) 14807-96-6 [POUSSIÈRES RÉPUTÉES SANS EFFET SPÉCIFIQUE, FRACTION INHALABLE]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
dioxyde de titane 13463-67-7 [TITANE (DIOXYDE DE), EN TI]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

$\label{eq:predicted} \textbf{Predicted No-Effect Concentration (PNEC):}$

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur			Remarques	
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Eau douce		0,07 mg/l				
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	eau douce - périodiquement		0,12 mg/l				
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Eau salée		0,007 mg/l				
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Sédiments (eau douce)				0,322 mg/kg		
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Sédiments (eau salée)				0,032 mg/kg		
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
Dioxyde de titane 13463-67-7	Eau douce						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Eau salée						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Usine de traitement des eaux usées.						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Sédiments (eau douce)						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Sédiments (eau salée)						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Terre						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Aquatique (rejets intermittents)						aucun danger identifié
Dioxyde de titane 13463-67-7	Prédateur						aucun danger identifié
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau douce		0,046 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau salée		0,005 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	eau douce - périodiquement		0,46 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	eau de mer - périodiquement		0,046 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Usine de traitement des eaux usées.		0,2 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Sédiments (eau douce)				0,262 mg/kg		
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Sédiments (eau salée)				0,026 mg/kg		

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Terre		0,025	
90-72-2			mg/kg	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		22 mg/m3	
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,7 mg/kg	
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6,52 mg/m3	
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,61 mg/kg	
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,9 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,53 mg/m3	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2,1 mg/m3	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,15 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,6 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,13 mg/m3	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,13 mg/m3	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,075 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,075 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,075 mg/kg	

 $\begin{array}{c} \textbf{Indice Biologique d'Exposition:} \\ aucun(e) \end{array}$

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Masse à pétrir

Pâte

blanc, jusqu'à, beige

Odeur spécifique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Non applicable

Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable Point d'éclair Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Limites d'explosivité Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur Densité relative de vapeur: Il n'y a pas de données / Non applicable Densité Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Densité en vrac Solubilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Insoluble

(23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Propriétés explosives

Il n'y a pas de données / Non applicable

Propriétés comburantes

Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec des acides, oxydants forts et époxydes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Possibilité de réactions croisées avec d'autres combinaisons d'époxyde.

Les personnes allergiques aux résines époxydes ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Pentaerythritol-Oxyde de	LD50	2.600 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Propylène-				
Mercaptoglycérol				
72244-98-5				
TITANE (DIOXYDE	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down
DE)				Procedure)
13463-67-7				
2,4,6-	LD50	1.200 mg/kg	rat	non spécifié
Tri(diméthylaminométhyl				
) -phenol				
90-72-2				

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Pentaerythritol-Oxyde de	LD50	> 10.200 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Propylène-				
Mercaptoglycérol				
72244-98-5				
TITANE (DIOXYDE	LD50	>= 10.000	hamster	non spécifié
DE)		mg/kg		
13463-67-7				

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	LC50	> 6,82 mg/l	poussière	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
1107 0120		on		
TITANE (DIOXYDE	non irritant	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute
DE)				Dermal Irritation / Corrosion)
13463-67-7				
2,4,6-	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Tri(diméthylaminométhyl				
) -phenol				
90-72-2				

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Pentaerythritol-Oxyde de	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
Propylène-		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
Mercaptoglycérol		de souris		
72244-98-5				
TITANE (DIOXYDE	non sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	equivalent or similar to OECD Guideline
DE)		des ganglions lymphatiques		429 (Skin Sensitisation: Local Lymph
13463-67-7		de souris		Node Assay)
2,4,6-	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Tri(diméthylaminométhyl				
) -phenol				
90-72-2				
2,4,6-	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Tri(diméthylaminométhyl		cobaye		
) -phenol				
90-72-2				

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	Non cancérigène	Inhalation	24 m 6 h/d; 5 d/w	rat	mascilin/fém inin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
TITANE (DIOXYDE	NOAEL P > 1.000 mg/kg		oral: gavage	rat	OECD Guideline 421
DE)					(Reproduction /
13463-67-7	NOAEL F1 > 1.000 mg/kg				Developmental Toxicity
					Screening Test)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
TITANE (DIOXYDE	NOAEL 1.000 mg/kg	oral : gavage	90 d	rat	OECD Guideline 408
DE)			daily		(Repeated Dose 90-Day
13463-67-7					Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Pentaerythritol-Oxyde de	LC50	87 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish,
Propylène-Mercaptoglycérol					Acute Toxicity Test)
72244-98-5					
TITANE (DIOXYDE DE)	LC50	Toxicity > Water	48 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish,
13463-67-7		solubility			Acute Toxicity Test)
2,4,6-	LC50	153 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name:	ISO 7346-1 (Determination
Tri(diméthylaminométhyl) -				Danio rerio)	of the Acute Lethal Toxicity
phenol					of Substances to a
90-72-2					Freshwater Fish
					[Brachydanio rerio
					Hamilton-Buchanan
					(Teleostei, Cyprinidae)]

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Pentaerythritol-Oxyde de	EC50	12 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
Propylène-Mercaptoglycérol					(Daphnia sp. Acute
72244-98-5					Immobilisation Test)
TITANE (DIOXYDE DE)	EC50	Toxicity > Water	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
13463-67-7		solubility			(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Pentaerythritol-Oxyde de	NOEC	3,5 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
Propylène-Mercaptoglycérol					magna, Reproduction Test)
72244-98-5					

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Pentaerythritol-Oxyde de	EC50	> 733 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga,
Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5					Growth Inhibition Test)
Pentaerythritol-Oxyde de	NOEC	338 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga,
Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5					Growth Inhibition Test)
TITANE (DIOXYDE DE)	EC50	Toxicity > Water	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga,
13463-67-7		solubility			Growth Inhibition Test)
2,4,6-	EC50	84 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new	OECD Guideline 201 (Alga,
Tri(diméthylaminométhyl) -				name: Desmodesmus	Growth Inhibition Test)
phenol				subspicatus)	
90-72-2					
2,4,6-	NOEC	6,25 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga,
Tri(diméthylaminométhyl) -					Growth Inhibition Test)
phenol					
90-72-2					

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
TITANE (DIOXYDE DE) 13463-67-7	EC0	Toxicity > Water solubility	24 h	Pseudomonas fluorescens	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	EC0	27 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	Non facilement biodégradable.	aérobie	4 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS			
Pentaerythritol-Oxyde de	1,2	20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake
Propylène-Mercaptoglycérol			Flask Method)
72244-98-5			
2,4,6-	-0,66	21,5 °C	EPA OPPTS 830.7550 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Shake
Tri(diméthylaminométhyl) -			Flask Method)
phenol			
90-72-2			

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT / vPvB
No. CAS	
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
Mercaptoglycérol	Très Bioaccumulable (vPvB).
72244-98-5	
TITANE (DIOXYDE DE)	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not
13463-67-7	be conducted for inorganic substances.
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
90-72-2	Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009/EU):

Consentement préalable en connaissance de cause (649/2012/EU):

Non applicable
Polluants organiques persistants (2019/1021/EU):

Non applicable

EU. REACH, Annexe XVII, relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi (Reglement 1907/2006/CE): Non applicable

Teneur VOC 0 % (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26,

R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

65

84

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 12

No. FDS: 496852 V002.0

Révision: 02.07.2019

Date d'impression: 10.12.2019

Remplace la version du: 24.01.2018

Pattex 100% Pâte à réparer

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pattex 100% Pâte à réparer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue: Colle époxyde à 2 C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):



Contient

Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol

Mention d'avertissement:	Attention
Mention de danger:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Conseil de prudence: Prévention	P280 Porter des gants de protection.
Conseil de prudence: Intervention	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Conseil de prudence: Élimination	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les personnes allergiques aux résines époxydes ne doivent pas être mises en contact avec le produit. Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Colle époxyde à 2 C

Substances de base pour préparations:

Résine époxyde Polymercaptan Matières de charge inorganiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses	Numéro CE	Teneur	Classification
No. CAS	N°		
	d'enregistrement		
	REACH		
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-	701-196-7	5-< 10 %	Skin Sens. 1B
Mercaptoglycérol	01-2120118957-46		H317
72244-98-5			Aquatic Chronic 3
			H412

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 25 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Colle époxyde à 2 C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
calcaire 1317-65-3 [CALCIUM (CARBONATE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
talc (Mg3H2(SiO3)4) 14807-96-6 [POUSSIÈRES RÉPUTÉES SANS EFFET SPÉCIFIQUE, FRACTION INHALABLE]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
talc (Mg3H2(SiO3)4) 14807-96-6 [POUSSIÈRES RÉPUTÉES SANS EFFET SPÉCIFIQUE, FRACTION ALVÉOLAIRE]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
sulfate de calcium 10101-41-4 [CALCIUM (SULFATE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
dioxyde de titane 13463-67-7 [TITANE (DIOXYDE DE), EN TI]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

$\label{eq:predicted} \textbf{Predicted No-Effect Concentration (PNEC):}$

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Eau douce		0,07 mg/l				
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Eau (libérée par intermittence)		0,12 mg/l				
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Eau salée		0,007 mg/l				
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Sédiments (eau douce)				322 mg/kg		
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Sédiments (eau salée)				32 mg/kg		
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		22 mg/m3	
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,7 mg/kg	
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6,52 mg/m3	
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,61 mg/kg	
a-Hydro-w- hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2- bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopr 72244-98-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,9 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Masse à pétrir

Pâte

blanc, jusqu'à, beige

Odeur spécifique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pН Il n'y a pas de données / Non applicable Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Point d'éclair Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Limites d'explosivité Il n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Densité relative de vapeur: Il n'y a pas de données / Non applicable Densité Il n'y a pas de données / Non applicable Densité en vrac Solubilité Il n'y a pas de données / Non applicable Insoluble

Solubilité qualitative

(23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Température de décomposition Viscosité Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité (cinématique) Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec des acides, oxydants forts et époxydes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Possibilité de réactions croisées avec d'autres combinaisons d'époxyde.

Les personnes allergiques aux résines époxydes ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Pentaerythritol-Oxyde de	LD50	2.600 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Propylène-				
Mercaptoglycérol				
72244-98-5				

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Pentaerythritol-Oxyde de	LD50	> 10.200 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Propylène-				
Mercaptoglycérol				
72244-98-5				

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Il n'y a pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Il n'y a pas de données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Pentaerythritol-Oxyde de	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
Propylène-		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
Mercaptoglycérol		de souris		
72244-98-5				

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Il n'y a pas de données disponibles.

Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée::

Il n'y a pas de données disponibles.

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de	LC50	87 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish,
Propylène-Mercaptoglycérol					Acute Toxicity Test)
72244-98-5					

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Pentaerythritol-Oxyde de	EC50	12 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
Propylène-Mercaptoglycérol					(Daphnia sp. Acute
72244-98-5					Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition	_	
Pentaerythritol-Oxyde de	NOEC	3,5 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
Propylène-Mercaptoglycérol					magna, Reproduction Test)
72244-98-5					

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	EC50	> 733 mg/l	72 h	1	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	NOEC	338 mg/l	72 h	1	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Pentaerythritol-Oxyde de	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge of a	OECD Guideline 209
Propylène-Mercaptoglycérol				predominantly domestic sewage	(Activated Sludge,
72244-98-5					Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Pentaerythritol-Oxyde de	Non facilement	aérobie	5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready
Propylène-Mercaptoglycérol	biodégradable.				Biodegradability: CO2 Evolution
72244-98-5	_				Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS			
Pentaerythritol-Oxyde de	1,2	20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake
Propylène-Mercaptoglycérol			Flask Method)
72244-98-5			

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
Mercaptoglycérol	Très Bioaccumulable (vPvB).
72244-98-5	

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet 080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26,

R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

84

65

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés